

REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DANSE VINOGRADOFF

INSCRIPTIONS

1. **L'inscription définitive se fait par formulaire en ligne et confirmée par mail.** Elle est finalisée au 1^{er} règlement et permet de garantir la place dans les cours.
2. **Un certificat médical** d'aptitude est obligatoire (valide 3 ans). Tout changement d'état de santé doit être communiqué à l'administration.
3. **L'inscription ne peut se faire sans la régularisation des impayés de l'année précédente.** Tout incident de paiement déclenche une procédure de mise en demeure. Le centre se réserve le droit d'imposer et de changer le mode de paiement dans le cas d'impayés. Les prélèvements impayés seront automatiquement représentés 1 fois sans majoration.
4. **La signature du droit à l'image et l'autorisation de sortie** sont reconduites tacitement chaque année.

MODE DE PAIEMENT

- **Prélèvements Mensuels : AU 7 DU MOIS.**
Prévenir votre organisme bancaire dans le mois lors de votre première inscription.
 - **Chèques ou espèces pour paiement à l'année uniquement.**
5. **FORFAIT COSTUMES GALA 27 €** par ballet (sauf pole dance)
En Mars : --- paiement en 3 fois par prélèvement (mars - avril - mai). --- paiement en 1 fois en chèque ou espèces.
 6. **IMPAYES ET RETARD :** En cas de non-paiement les élèves seront refusés en cours.

ARRETS DES PAIEMENTS

7. **L'arrêt des paiements** s'effectuera uniquement pour raisons médicales (certificat médical demandé) ou très sérieuses, sur demande écrite. **Tout mois entamé est dû en toutes circonstances.**
8. **Toute carte de pole dance ou Freedom** achetée n'est pas remboursable mais la durée peut être étendue dans certains cas (raisons médicales avec certificat uniquement).

FONCTIONNEMENT

9. **Toute communication se fait par mail**, si vous n'avez pas de mail les informations sont sur le tableau d'affichage, sur le site, sur Facebook, et au secrétariat. Vos demandes particulières peuvent être envoyées à cdvdirection@gmail.com.
10. **Le centre est fermé** pendant les **vacances d'hiver (fév/mars) = fermé la deuxième semaine** ; les vacances de Noël et le 1^{er} mai.
11. **Le personnel du Centre n'est pas habilité à garder les enfants en dehors des heures de cours.**
12. **Il est interdit de déposer son enfant plus d'une heure avant son cours.**
13. **Pendant les cours**, les parents sont priés d'attendre les élèves dans la salle d'attente, avant la porte codée.
14. **Le port des chaussures** est interdit dans les salles de danse. Pour les cours Street et Hip-hop, des baskets exclusivement réservées à la danse sont demandées en début d'année.
15. **Une tenue de danse décente** et une coiffure convenable sont exigées et réglementées par chaque professeur. Il est formellement interdit de sortir du centre en brassière et en short.
16. **L'école décline toutes responsabilités en cas de vol** ou de perte d'objet personnel, les objets trouvés et non réclamés seront donnés à une association caritative le 15 Juillet.

CONCOURS & GALA DE FIN D'ANNEE

17. **Les concours ne sont pas obligatoires :** Inscription aux concours, déplacements, hébergement occasionnel à vos frais. La présentation de certains duo et solo hors cours de danse peuvent faire l'objet de frais supplémentaires.
18. **Un élève prétendant aux concours dans l'année** doit suivre au moins 1 cours de classique et 1 cours de jazz de son niveau (ou cours concours dédiés, perfectionnement).
19. Le centre se réserve la possibilité de faire **un gala de fin d'année en plusieurs parties** sur des dates différentes en fonction du niveau des élèves et du nombre d'inscrits. A L'approche du gala, toute absence devra être justifiée.
20. Outre l'achat des places et des costumes, le centre se réserve la possibilité d'acheter des accessoires exceptionnels pour un budget maximal de 10 euros par danseurs concernés et à régler par vos soins.
21. **La distribution des costumes** se fait par les professeurs après le paiement total. Elle a lieu entre Mai et le 1^{er} week end de juin. Les cours et règlements sont maintenus jusqu'à fin juin.
22. **Lors de manifestations extérieures**, il est formellement interdit aux mineurs de sortir non accompagnés après 20h.
23. **Des règles de savoir vivre** sont envoyées par mail en début d'année et son non-respect peut entraîner des sanctions.

DISCIPLINE ET RESPECT

24. **Les professeurs sont habilités à refuser un élève retardataire.**
25. **La critique et la dévalorisation** de l'école, des professeurs et des autres élèves seront sanctionnées après 3 avertissements par une réunion disciplinaire qui pourra aboutir à la radiation de l'association.
26. **Tout changement de cours/niveaux** n'est possible qu'après l'accord du ou des 2 professeurs concernés.